

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

04 - Budget Principal - Compte Administratif 2022 – Adoption 7-1

Selon l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire, après le débat sur les orientations budgétaires et le vote du budget primitif. Il doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte, puis être transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

Ce document, qui suit une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire. Il constitue un arrêté des comptes de l'ordonnateur, alors que le compte de gestion retrace les comptes tenus par le Comptable.

Il permet de rapprocher les crédits votés lors de l'adoption du budget primitif de leur réalisation effective, constatant un résultat qui reflète la situation financière de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-31, L 2343-1 à 2 et D. 2343-1 à D2343-10 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022;

Il sera proposé au Conseil Municipal d'arrêter et de voter le compte administratif 2022 dont les résultats se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	18 879 249,66
Recettes	19 570 771,81
Excédent de fonctionnement reporté	3 647 692,93
Excédent de fonctionnement	4 339 215,08

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	3 151 156,75
Recettes	2 555 024,03
Excédent d'investissement reporté	8 138 063,19
Excédent d'investissement	7 541 930,47

Restes à réaliser de la section d'investissement	
Dépenses	6 345 610,22
Recettes	2 084 725,46
Déficit des restes à réaliser	4 260 884,76

Excédent de fonctionnement	4 339 215,08
Excédent d'investissement	3 281 045,71

EXCEDENT NET DISPONIBLE **7 620 260,79**

Reprise de l'excédent de fonctionnement 2021	3 647 692,93
Reprise de l'excédent d'investissement 2021	8 138 063,19
Résultat brut de clôture 2022	95 389,43

Résultat de clôture 2022	11 881 145,55
--------------------------	---------------

Solde des restes à réaliser	-4 260 884,76
-----------------------------	---------------

Résultat net disponible pour le budget 2023 **7 620 260,79**

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2022

Au 31 décembre 2022, le résultat net disponible pour l'élaboration du budget primitif 2023, s'élève à 9 677 € :

Reprise de l'excédent de fonctionnement 2021	3 647 692,93
Reprise de l'excédent d'investissement 2021	8 138 063,19
Résultat brut de clôture 2022	95 389,43

Résultat de clôture 2022	11 881 145,55
--------------------------	---------------

Solde des restes à réaliser	-2 300 612,82
-----------------------------	---------------

Résultat net disponible pour le budget 2023 **7 620 260,79**

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – A – LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

En 2022, 92.80 % des crédits inscrits en dépenses de fonctionnement ont été consommés, pour un montant de 18 881 315.10 €.

Chapitre	Libellé	2021	2022	2021/2022
011	Charges à caractère général	4 686 912,67	4 690 610,85	0,08%
012	Charges de personnel	9 538 058,31	10 465 872,59	9,73%
014	Atténuations de produits	160 666,36	0,00	-100,00%
65	Autres charges de gestion courante	1 681 264,42	1 660 739,87	-1,22%
66	Charges financières	39 116,28	0,00	-100,00%
67	Charges exceptionnelles	6 075,03	521 402,70	8482,72%
68	Dotations amortissements et provisions	0,00	0,00	-%

042	Opérations d'ordre entre sections	1 389 822,30	1 542 689,09	11,00%
TOTAL Dépenses de fonctionnement		17 501 915,37	18 881 315,10	7,88%

I – B – LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits prévus en recettes de fonctionnement ont été réalisés à hauteur de 109.99 %, soit un montant de 23 204 931.74 €, intégrant le résultat de fonctionnement reporté.

Chapitre	Libellé	2021	2022	2021/2022
013	Atténuations de charges	235 668,17	231 289,96	-1,86%
70	Produits de services	1 318 034,02	1 731 350,33	31,36%
73	Impôts et taxes	10 261 488,18	10 532 915,83	2,65%
74	Dotations et participations	5 358 052,28	5 970 551,92	11,43%
75	Autres produits de gestion courante	305 827,85	884 020,72	189,06%
76	Produits financiers	0,00	53,45	-%
77	Produits exceptionnels	215 478,65	199 709,88	-7,32%
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	7 346,72	-%
TOTAL Recettes de fonctionnement		17 694 549,15	19 557 238,81	10,53%

002	Résultat de fonctionnement reporté	3 647 692,93
-----	------------------------------------	--------------

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'épargne brute, à savoir excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 2 211 266.08 €.

II – A – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	2022
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
20	Immobilisations incorporelles	67 433,02
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	592 722,44
23	Immobilisations en cours	2 473 115,71
040	Opérations d'ordre entre sections	7 346,72
041	Opérations patrimoniales	10 538,86
TOTAL Dépenses d'investissement		3 151 156,75

II – B – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	2022
10	Dotations, fonds divers	859 263,18
13	Subventions investissement reçues	142 532,90

21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	10 538,86
041	Opérations patrimoniales	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	1 542 689,09
TOTAL Recettes d'investissement		2 555 024,03

001	Résultat d'investissement reporté	8 138 063.19
-----	-----------------------------------	--------------